

Nos Réf : SM/MC
Prestation Locale d'Aide à la Garde d'Enfant
Tél 01.60.62.15.84

ATTESTATION



Je soussigné (e)
agissant en qualité de père et/ou de mère de l'enfant

Certifie que le montant de l'indemnité **d'entretien journalier**, précisé sur le contrat de l'assistante
maternelle, est fixé à : €*

Et que Madame Assitante maternelle, autorise les parents à
communiquer au C.C.A.S, le certificat d'enregistrement PAJEMPLOI afin de permettre le calcul de
la prestation d'aide à la garde d'enfant.

Fait à Brie, le

Signature des Parents
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature assistante maternelle
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

* **toute déclaration frauduleuse entraînera un arrêt immédiat de la prestation et pourra faire l'objet de poursuite .**